

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES
MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUN AUX TROIS LOTS
PROCEDURE AVEC NEGOCIATION
PHASE CANDIDATURES**

Maître de l'ouvrage

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Conducteur d'opération

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Objet de la consultation

ACCORD-CADRE TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT DE L'USID DE SAINT-MAIXENT-POITIERS

LOT 1 : travaux intérieur du bâtiment (cloisons, plâtrerie, revêtements murs et sols), menuiseries intérieures, CVC, électricité + haute tension, désamiantage.

LOT 2 : enveloppe extérieure, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, IPE, bardage, gros œuvre, structure, désamiantage.

LOT 3 : travaux VRD, aires aménagées extérieures, purges de butte de tir, désamiantage.

Remise des candidatures

Date et heure limites de réception : *mercredi 16 décembre 2026 à 16^h00*

Niveau de classification :

MD	MA	MS	NP
		X	

MD : marché avec détention d'ISC

MA : marché avec accès à des ISC

NP : marché non protégé

MS : marché sensible

Table des matières

ARTICLE 1.	L'ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1	Objet du marché.....	3
2.2	Décomposition en tranches et en lots.....	3
2.3	Durée du marché – période d'exécution	3
2.4	Procédure - Type de marché.....	4
2.5	Variantes	4
2.6	Intervenants.....	4
2.6.1	Maîtrise d'ouvrage.....	4
2.6.2	Maîtrise d'œuvre	4
2.6.3	Sous-traitance	4
ARTICLE 3.	CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	5
3.1	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.2	Forme juridique du soumissionnaire.....	5
3.3	Exigences minimales	5
ARTICLE 4.	CONDITIONS PARTICULIERES AUXQUELLES EST SOUMISE LA REALISATION DU MARCHÉ	6
4.1	Enquête administrative sur la personne morale	6
4.2	Enquête administrative sur les personnes physiques.....	6
4.3	Cyber sécurité	6
4.4	Mention « Diffusion Restreinte »	6
ARTICLE 5.	PRESENTATION DES CANDIDATURES	7
5.1	Généralités.....	7
5.2	Contenu du dossier de consultation fourni aux candidats.....	7
5.3	Modifications de détail au dossier de consultation	7
5.4	Visite de site	7
5.5	Contenu de la candidature	8
5.5.1	Capacité juridique	8
5.5.2	Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles des candidats....	8
5.5.3	Nommage des fichiers informatiques.....	10
5.5.4	Pièces complémentaires de la candidature.....	11
5.6	Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures.....	11
ARTICLE 6.	NIVEAU MINIMUM DE CAPACITE ET SELECTION DES CANDIDATURES	11
6.1	Nombre de candidatures admises.....	11
6.2	Sélection des candidatures	11
6.2.1	Lot 1	12
6.2.2	Lot 2	13
6.2.3	Lot 3	14
ARTICLE 7.	PROCEDURE DE RECOURS	15

ANNEXES

Annexe n°1 : Clauses dématérialisation

Annexe n°2 : Présentation du groupement

Annexe n°3 : Présentation des références

Annexe n°4 : Présentation des attestations des maitres d'ouvrage

Annexe n°5 : Questionnaire de maturité cyber

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1
		Date : 13/10/2026

ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC

L'acheteur public est l'État, Ministère des Armées et des Anciens Combattants, Secrétariat général pour l'administration, Direction centrale du service d'infrastructure de la défense, Service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest.

Adresse postale : 223 rue de Bègles – CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex

Adresse physique : 9 rue de Cursol – 33000 Bordeaux.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif aux travaux Tous Corps d'Etat (TCE) de la Base De Défense (BDD) de Saint-Maixent-Poitiers.

2.2 Décomposition en tranches et en lots

Les prestations sont traitées par 3 lots comme indiqué ci-dessous :

- **LOT 1** : travaux intérieur du bâtiment (cloisons, plâtrerie, revêtements murs et sols), menuiseries intérieures, CVC, électricité + haute tension, désamiantage.
- **LOT 2** : enveloppe extérieure, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, IPE, bardage, gros œuvre, structure, désamiantage
- **LOT 3** : travaux VRD, aires aménagées extérieures, purges de butte de tir, désamiantage.

2.3 Durée du marché – période d'exécution

Compte tenu du fait que cet accord-cadre est multi-attributaires (en cascade pour les bons de commande et avec remise en concurrence pour les marchés subséquents) et peut avoir plusieurs dates de notification, une date d'effet sera notifiée par ordre de service aux titulaires afin d'instaurer une date anniversaire commune à tous les titulaires des lots.

Une année s'entend de la date du fait, à la veille de la date à laquelle s'est produit le fait l'année suivante.

A compter de sa date d'effet, l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de trente-six (36) mois, reconductible de manière tacite quatre (4) fois pour une durée de douze (12) mois supplémentaires pour chacune des reconductions.

La durée totale de l'accord-cadre ne pourra excéder quatre-vingt-quatre (84) mois.

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1
		Date : 13/10/2026

2.4 Procédure - Type de marché

S'agissant d'un marché de défense ou de sécurité, il est régi par le livre III du code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure avec négociation, en application des articles L. 2320-1, L. 2324-3 et R. 2324-3 ainsi qu'aux articles R.2361-8 à R 2361-12.

Elle aboutira à la conclusion d'un accord-cadre, avec un montant maximum TTC, conformément aux articles R. 2362-1 à R. 2362-8 du code de la commande publique.

	Montant maximum sur la durée du marché TTC	Montant estimé annuel TTC	Nombre d'interventions annuelles
Lot 1	30 000 000,00	5 130 000,00	815
Lot 2	70 000 000,00	9 550 000,00	27
Lot 3	10 000 000,00	1 800 000,00	51

L'accord-cadre sera multi attributaire.

2.5 Variantes

En application de l'article R. 2351-8 du code de la commande publique, les variantes ne sont pas autorisées.

2.6 Intervenants

2.6.1 Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est l'Etat – Ministère des Armées et des Anciens Combattants.

2.6.2 Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le chef de la section exploitation maintenance de l'USID de Saint-Maixent-Poitiers ou le chef de la section travaux de l'USID de Saint-Maixent-Poitiers ou le chef bureau conduite des opérations ou le chef bureau de maîtrise d'œuvre.

Les études d'exécution ainsi que les documents des ouvrages exécutés (DOE) sont à la charge de l'entreprise.

2.6.3 Sous-traitance

En cas de sous-traitance, les sous-traitants devront répondre aux conditions d'habilitation énoncée à l'article 4 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

3.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement du marché : le marché est financé sur le budget de l'Etat.

Prix du marché : Les prix du marché sont : à prix unitaires pour les prestations commandées par bon de commande/marché subséquent, et inscrites dans le bordereau de prix unitaires ou objet de devis.

Mode de règlement : le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.

Règlement des comptes : les prix sont révisibles annuellement.

Délais de paiement : le délai global de paiement fixé au marché ne peut être supérieur à 30 jours

3.2 Forme juridique du soumissionnaire

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilités.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures sur un même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'hypothèse où il est constaté qu'une société se présente en candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements, la candidature du ou des groupements seront rejetées.

Conformément à l'article R 2342-13 du code de la commande publique, l'acheteur permet aux candidats sélectionnés, le cas échéant, de modifier la composition de leur groupement présenté lors de la phase candidature jusqu'aux termes des négociations. Le nouveau groupement proposé est composé exclusivement d'opérateurs économiques autorisés à présenter une offre ou à y participe. La modification du groupement fait l'objet d'une vérification préalable de l'acheteur qui s'assure du respect des exigences relatives aux capacités des candidats prescrites dans le règlement de la consultation.

3.3 Exigences minimales

Les exigences minimales telles que mentionnées à l'article R2361-9 du Code de la Commande Publique devant être respectées portent sur les critères, l'objet, les cahiers des clauses techniques particulières et les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP et CCTP) sur l'intégralité des clauses techniques.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer sans négocier.

 Service d'Infrastructure de la Défense	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1 Date : 13/10/2026
--	--	----------------------------------

ARTICLE 4. CONDITIONS PARTICULIERES AUXQUELLES EST SOUMISE LA REALISATION DU MARCHE

4.1 Enquête administrative sur la personne morale

Sans objet.

4.2 Enquête administrative sur les personnes physiques

Une enquête administrative des personnes physiques sera sollicitée par l'autorité contractante une fois le marché notifié.

Le titulaire devra respecter en tout point la procédure pour l'obtention et la délivrance des laissez-passer qui seront établis à priori. L'obtention éventuelle des badges est obligatoirement précédée d'un contrôle élémentaire à initier par le titulaire, en faisant compléter pour chacun des personnels concernés une fiche « SOPHIA » spécifique. Le délai d'instruction par fiche est de 2 mois pour un ressortissant français. Dès retour éventuel d'un numéro d'agrément individuel (valable 3 ans maximum), le titulaire est fondé à demander un badge d'accès pour une durée variable selon le plan d'activité de chaque personnel concerné (durée maximale d'un an), délai d'obtention du badge (2 semaines calendaires).

Les employés occasionnels et intérimaires sont autorisés, sous réserve d'avoir rempli les obligations citées dans le paragraphe précédent.

4.3 Cyber sécurité

Le titulaire devra désigner en son sein un point de contact Cyber (POC cyber) pour les besoins de ses prestations ; il sera garant des obligations contractuelles de cybersécurité de l'entreprise et de ses sous-traitants. **Une attestation de désignation du POC cyber et les attestations de formation des intervenants/POC cyber devront être fournies au stade de l'offre par le soumissionnaire.** En cas de changement de ce POC en cours d'opération, une nouvelle attestation devra être fournie.

Ce POC pourra utilement suivre le MOOC ("massive on line open course" = cours en ligne) gratuit de l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) ou équivalent afin de disposer du niveau minimal de connaissance.

4.4 Mention « Diffusion Restreinte »

A ce jour, aucun document n'est estampillé « DIFFUSION RESTREINTE » mais des documents produits en cours de marché le seront. Dès création de ces documents « DIFFUSION RESTREINTE », l'entreprise devra respecter un engagement de confidentialité.

ARTICLE 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES

5.1 Généralités

Les dossiers des candidatures seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les dossiers en langues étrangères accompagnés d'une traduction en français seront recevables.

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante " EURO ".

Pour produire sa réponse, le candidat utilise la « lettre de candidature DC1 » et la « déclaration du candidat DC2 » ou des documents équivalents.

Le (s) document(s) relatif(s) à la candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés à l'article 5.5 du présent règlement de la consultation.

La signature de la lettre de candidature au moyen d'un certificat de signature électronique par les candidats n'est pas requise.

En cas de groupement, l'ensemble des éléments de candidature demandés doit être transmis pour chaque membre du groupement.

5.2 Contenu du dossier de consultation fourni aux candidats

Le dossier de consultation comporte :

- Le présent règlement de consultation (phase candidature)
- Ses annexes 1 à 5
 - Annexe n°1 : Clauses de dématérialisation
 - Annexe n°2 : Présentation du groupement
 - Annexe n°3 : Présentation des références (1 annexe 3 complétée par lot)
 - Annexe n° 4 : Présentation des attestations des maitres d'ouvrage
 - Annexe n° 5 : Fiche cyber

5.3 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4 Visite de site

Il n'est pas envisagé de visite de site au niveau des candidatures.

La visite du site sera effectuée avec les candidats autorisés à participer à la phase offres.

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1
		Date : 13/10/2026

5.5 Contenu de la candidature

5.5.1 Capacité juridique

Lettre de candidature ou DC1 ou autre document permettant de s'y substituer, permettant au candidat de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions prévus par le code de la commande publique.

Le candidat devra également fournir :

- Un DC2
- Un extrait K ou K-bis
- Les documents permettant d'établir la capacité du signataire à engager l'entreprise ou le groupement

En cas de groupement chaque co-traitant devra fournir :

- Un DC2
- Un extrait K ou K-bis
- Les documents permettant d'établir la capacité du signataire à engager son entreprise
- Une délégation de pouvoir au mandataire

Si le candidat ou le mandataire peut identifier dès le dépôt qu'une partie des prestations sera sous-traité il devra fournir pour chaque sous-traitant :

- Un DC4
- Un extrait K ou K-bis
- Les documents permettant d'établir la capacité du signataire à engager son entreprise
- L'engagement du sous-traitant

5.5.2 Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles des candidats

Capacités économiques et financières

Le tableau de présentation des membres du groupement pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 2 au RC) ou un document équivalent, comprenant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années disponibles.

OU

En cas de candidature individuelle, une déclaration présentant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années.

Capacités techniques et professionnelles

- Le questionnaire de références pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 3 au RC) complété avec 1 seule référence par type de travaux. Le pouvoir adjudicateur exige que soient présentées des références réalisées par le candidat/groupement d'opérateurs économiques.

NB : Les références sont à présenter pour l'ensemble du groupement. En cas de groupement 1 seule annexe 3 doit être complétée et transmise pour l'ensemble des co-traitants avec une seule référence par type de travaux.

	Nombre de références (une seule référence par type de travaux)
Lot 1	7
Lot 2	7
Lot 3	8

- Au questionnaire de références, pourront être jointes les attestations de bonne exécution complétées et signées du maître d'ouvrage concerné (annexe 4 au RC).
- Le questionnaire permettant d'évaluer le niveau de maturité cyber à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis (annexe 5 au RC).

Tout document transmis par le candidat qui ne respecte pas la présentation des informations telle que proposée dans le questionnaire de références pré-établi (annexe 3 au RC) ainsi que le questionnaire permettant d'évaluer le niveau de maturité cyber (annexe 5 au RC) fournis par le pouvoir adjudicateur, ne sera pas analysé.

Dans l'hypothèse où le candidat transmet plusieurs références par type de travaux, le pouvoir adjudicateur ne prendra en compte que la référence la plus récente.

A noter que dans l'hypothèse où le mandataire/ candidat individuel est une filiale d'un groupe et que les références présentées sont celles de la société « mère », il doit produire l'engagement écrit de la mise à disposition des moyens de la société « mère » ayant réalisé les prestations demandées.

Pour justifier des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour mémoire :

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1 Date : 13/10/2026
--	--	------------------------------

5.5.3 Nommage des fichiers informatiques

Les candidatures devront contenir les documents précités tout en respectant le nommage des fichiers tel que précisé ci-dessous :

CONTENU DES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	NOMMAGE DU FICHIER INFORMATIQUE
Candidat ou mandataire	DOSSIER_ADMINISTRATIF
<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire DC1 renseigné - le formulaire DC2 renseigné - un extrait K ou K-bis - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société au titre de la consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • DC1_NOM • DC2_NOM • KBIS_NOM • Pouvoirs_NOM
Co-traitant le cas échéant (pour chaque co-traitant)	DOSSIER_ADMINISTRATIF_NOM
<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire DC2 renseigné - un extrait K ou K-bis - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société au titre de la consultation - délégation de pouvoir au mandataire 	<ul style="list-style-type: none"> • DC2_NOM • KBIS_NOM • Pouvoirs_NOM • Délégation_pouvoir
Sous-traitant le cas échéant (pour chaque sous-traitant)	DOSSIER_ADMINISTRATIF_NOM
<ul style="list-style-type: none"> - le formulaire DC4 renseigné - un extrait K ou K-bis - les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société au titre de la consultation - engagement du sous-traitant 	<ul style="list-style-type: none"> • DC4_NOM • KBIS_NOM • Pouvoirs_NOM • Engagement
Candidat ou ensemble du groupement	CAPACITES
<ul style="list-style-type: none"> - CA des 3 dernières années (le cas échéant) - Présentation du groupement (le cas échéant) - liste des références de travaux (annexe 3 du RC) - le cas échéant les attestations de bonne exécution (annexe 4 du RC) pour les travaux les plus importants - questionnaire cyber (annexe 5 du RC) 	<ul style="list-style-type: none"> • CA • Annexe2_présentation • Annexe3_références • Annexe4_attestations • Annexe5_cyber

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1
		Date : 13/10/2026

5.5.4 Pièces complémentaires de la candidature

Sans objet

5.6 Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures

Se référer à l'annexe 1 au règlement de la consultation – CLAUSE DE DEMATERIALISATION et notamment aux chapitres n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6

Le dépôt papier n'est pas autorisé, seuls sont acceptés les dépôts par voie électronique via la PLACE.

En cas de dépôt papier celui-ci sera jugé irrégulier au sens de l'article L.2152-2 du code de la commande publique.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement ne seront pas retenus.

ARTICLE 6. NIVEAU MINIMUM DE CAPACITE ET SELECTION DES CANDIDATURES

6.1 Nombre de candidatures admises

Conformément aux articles R.2342-9 à R.2342-11 du code de la commande publique, **le nombre de candidats admis à présenter une offre, est limité à cinq (5).**

6.2 Sélection des candidatures

Les candidatures **recevables** seront notées sur un total de 100 points en application des critères ci-dessous.

Les 5 candidatures sélectionnées seront celles qui obtiendront le plus de points, elles seront alors autorisées à présenter une offre en seconde partie de la consultation.

Il est rappelé que dans l'hypothèse où le candidat transmet plusieurs références par type de travaux, le pouvoir adjudicateur ne prendra en compte qu'une seule référence, la plus récente.

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1 Date : 13/10/2026
--	--	------------------------------

6.2.1 Lot 1

CRITÈRE REFERENCES – 60 points		
Descriptif	Observations et grille de notation	
Qualité des 7 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur (Annexe 3)	Seront pris en compte la technicité équivalente sur les domaines de travaux tels que : <ul style="list-style-type: none">- Travaux de revêtements murs et sol, cloisons plâtres- Travaux de CVC- Travaux électriques (Basse Tension, onduleur et GE)- Travaux haute tension- Travaux de menuiseries intérieures- Désamiantage- Marché de travaux tous corps d'état	
CRITÈRE ADEQUATION DES CAPACITES – 30 points		
Descriptif	Pondération	Observations et grille de notation
Capacité humaine dont dispose le candidat ou le groupement pour réaliser les prestations objet du marché	15 points	La capacité est appréciée au vu du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté(s) pour chaque référence dans le questionnaire de référence.
Capacité matérielle dont dispose le candidat ou le groupement pour réaliser les prestations objet du marché	15 points	La capacité est appréciée au vu du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présentées pour chaque référence dans le questionnaire de référence.
CRITÈRE MATURITE CYBER – 10 points		
Descriptif	Observations et grille de notation	
Niveau de maturité cyber du candidat ou du groupement	Evaluation à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis. Le niveau de maturité cyber est apprécié au regard des réponses concrètes au questionnaire pré établi par le pouvoir adjudicateur et présenté en annexe 5.	

6.2.2 Lot 2

CRITÈRE REFERENCES – 60 points		
Descriptif	Observations et grille de notation	
Qualité des 7 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur (Annexe 3)	Seront pris en compte la technicité équivalente sur les domaines de travaux tels que : <ul style="list-style-type: none">- Travaux de charpente couverture- Travaux d'étanchéité- Travaux de menuiseries extérieures- Travaux d'ITE- Travaux de gros œuvre en maçonnerie- Désamiantage- Marché de travaux tous corps d'état	
CRITÈRE ADEQUATION DES CAPACITES – 30 points		
Descriptif	Pondération	Observations et grille de notation
Capacité humaine dont dispose le candidat ou le groupement pour réaliser les prestations objet du marché	15 points	La capacité est appréciée au vu du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté(s) pour chaque référence dans le questionnaire de référence.
Capacité matérielle dont dispose le candidat ou le groupement pour réaliser les prestations objet du marché	15 points	La capacité est appréciée au vu du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présentées pour chaque référence dans le questionnaire de référence.
CRITÈRE MATURITE CYBER – 10 points		
Descriptif	Observations et grille de notation	
Niveau de maturité cyber du candidat ou du groupement	Evaluation à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis. Le niveau de maturité cyber est apprécié au regard des réponses concrètes au questionnaire pré établi par le pouvoir adjudicateur et présenté en annexe 5.	

	Projet n°26025-26026-26027 – DAF2026000865 ACBC Travaux TCE	RC – V1 Date : 13/10/2026
--	--	------------------------------

6.2.3 Lot 3

CRITÈRE REFERENCES – 60 points		
Descriptif	Observations et grille de notation	
Qualité des 8 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur (Annexe 3)	Seront pris en compte la technicité équivalente sur les domaines de travaux tels que : <ul style="list-style-type: none">- Travaux de voirie- Travaux de réseaux enterrés et aériens- Travaux de terrassement- Travaux d'aménagement et équipements extérieurs- Travaux d'éclairage public- Purges et entretien des buttes de tir- Désamiantage- Marché de travaux tous corps d'état	
CRITÈRE ADEQUATION DES CAPACITES – 30 points		
Descriptif	Pondération	Observations et grille de notation
Capacité humaine dont dispose le candidat ou le groupement pour réaliser les prestations objet du marché	15 points	La capacité est appréciée au vu du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté(s) pour chaque référence dans le questionnaire de référence.
Capacité matérielle dont dispose le candidat ou le groupement pour réaliser les prestations objet du marché	15 points	La capacité est appréciée au vu du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présentées pour chaque référence dans le questionnaire de référence.
CRITÈRE MATURITE CYBER – 10 points		
Descriptif	Observations et grille de notation	
Niveau de maturité cyber du candidat ou du groupement	Evaluation à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis. Le niveau de maturité cyber est apprécié au regard des réponses concrètes au questionnaire pré établi par le pouvoir adjudicateur et présenté en annexe 5.	

ARTICLE 7. PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet – 33063 Bordeaux

Tél : 0556993800

Télécopie : 0556243903

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet – 33063 Bordeaux

Tél : 0556993800

Télécopie : 0556243903

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C

CCIRA de Bordeaux

Cité Administrative

2, rue Jules Ferry – 33090 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 54 68 99 56

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

A Bordeaux, le 28/10/2026

Le pouvoir adjudicateur.

L'ingénieur en chef de 1^{ère} classe Raoul DELEUZE
Adjoint au directeur, chargé des opérations
du Service d'infrastructure de la Défense
Sud-Ouest